

ESPÈCE MENACÉE AU QUÉBEC

Plan de conservation du gentianopsis élané variété de Victorin

(*Gentianopsis procera* subsp.
macounii var. *victorinii*)



Qu'est-ce qu'un plan de conservation?

Le plan de conservation d'une espèce floristique menacée ou vulnérable est un document qui définit les actions à mettre en œuvre pour assurer sa survie à long terme sur l'ensemble de son aire de répartition au Québec.

Après avoir résumé la situation et la problématique de conservation de l'espèce, le plan identifie les occurrences¹ pour lesquelles des actions doivent être menées. Ces cibles prioritaires de conservation sont sélectionnées en s'appuyant sur une procédure standardisée identique pour l'ensemble des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables. Une stratégie d'intervention est ensuite établie et, pour chaque cible retenue, on assigne aux mesures à prendre une priorité, un échéancier et des responsables.

De tels plans seront élaborés pour chaque espèce floristique légalement protégée au Québec. Ces documents sont produits à l'intention des divers intervenants en matière de conservation au Québec, principalement les organisations non gouvernementales. Ce n'est qu'en s'appropriant ces plans de conservation que les partenaires et intervenants privilégiés pourront contribuer à leur mise en œuvre et ultimement au rétablissement des plantes en situation précaire au Québec.

Comment citer ce document :

JOLICOEUR, G. et L. COUILLARD. 2007. Plan de conservation du gentianopsis élanqué variété de Victorin (*Gentianopsis procera* subsp. *macounii* var. *victorinii*) : Espèce menacée au Québec. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 16 p.

¹ Le terme « occurrence » désigne un territoire abritant ou ayant déjà abrité une espèce menacée ou vulnérable.



Le gentianopsis élançé variété de Victorin

NOM LATIN : *Gentianopsis procera* subsp. *macounii*
var. *victorinii* (Fern.) Iltis

NOM FRANÇAIS : gentianopsis élançé variété de Victorin

NOM ANGLAIS : Victorin's gentian

STATUT AU QUÉBEC : menacée (2001)

STATUT AU CANADA : menacée (2005)

RANGS DE PRIORITÉ² : G2Q/N2/S2

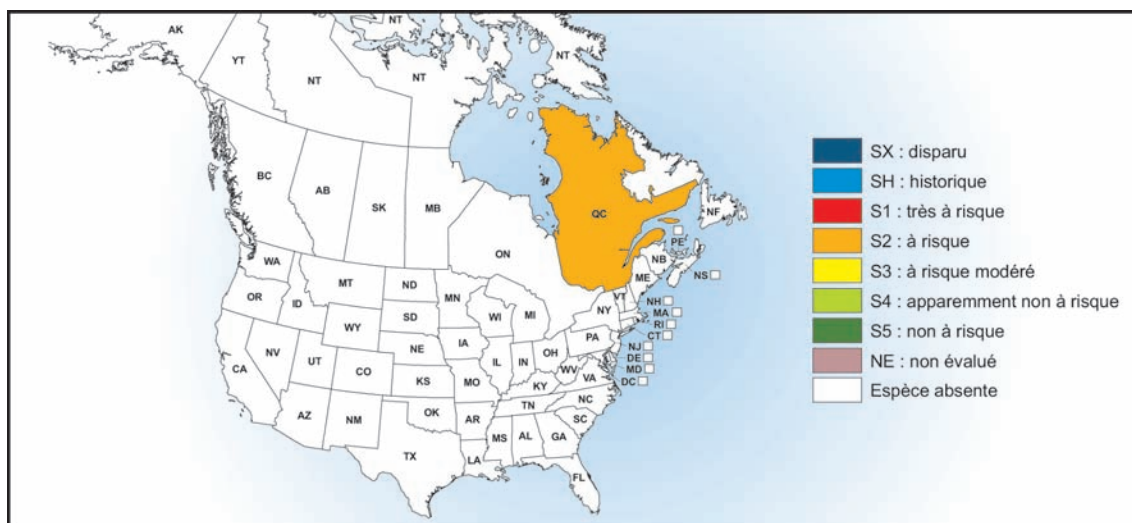
Répartition et situation de l'espèce

EN AMÉRIQUE DU NORD

Le Québec est le seul endroit au monde où croît le gentianopsis élançé variété de Victorin (figure 1). Son aire de répartition se limite à l'estuaire du Saint-Laurent, ce qui en fait une plante endémique à ce territoire.

À moins que la taxonomie de l'espèce ne soit modifiée, sa situation à l'échelle globale correspond à celle évaluée pour le Québec et qui est décrite ci-dessous.

FIGURE 1.
RANGS DE PRIORITÉ DU GENTIANOPSIS ÉLANCÉ VARIÉTÉ DE VICTORIN
EN AMÉRIQUE DU NORD³



² Rangs décroissants de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminés selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale), N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'espèce. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. La lettre Q indique un statut taxinomique discutable.

³ NATURESERVE, 2007.

AU QUÉBEC

Grâce aux inventaires effectués au cours des douze dernières années, la répartition du gentianopsis élané variété de Victorin le long de l'estuaire du Saint-Laurent est bien connue (figure 2). Jusqu'à ce jour, 49 occurrences de cette espèce ont été répertoriées : 27 sur la rive sud, 13 sur la rive nord, et 9 sur les îles (tableau 1). La majorité d'entre elles occupe la section d'eau douce de l'estuaire telle que définie par Gauthier (2000), ce qui explique l'absence de l'espèce sur la rive nord du Saint-Laurent en aval de l'île d'Orléans. L'occurrence actuelle la plus à l'ouest se situe à Deschambault-Grondines et la plus à l'est, à Saint-Roch-des-Aulnaies; une distance de près de 150 kilomètres les sépare.

Des 49 occurrences de l'espèce répertoriées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 7 sont disparues et 10 n'ont pas été revues depuis plus de 25 ans (tableau 1). Les occurrences disparues se concentrent dans la région immédiate de Québec (tableau 2) et ont été détruites, pour la plupart, lors de l'aménagement d'infrastructures routières et ferroviaires.

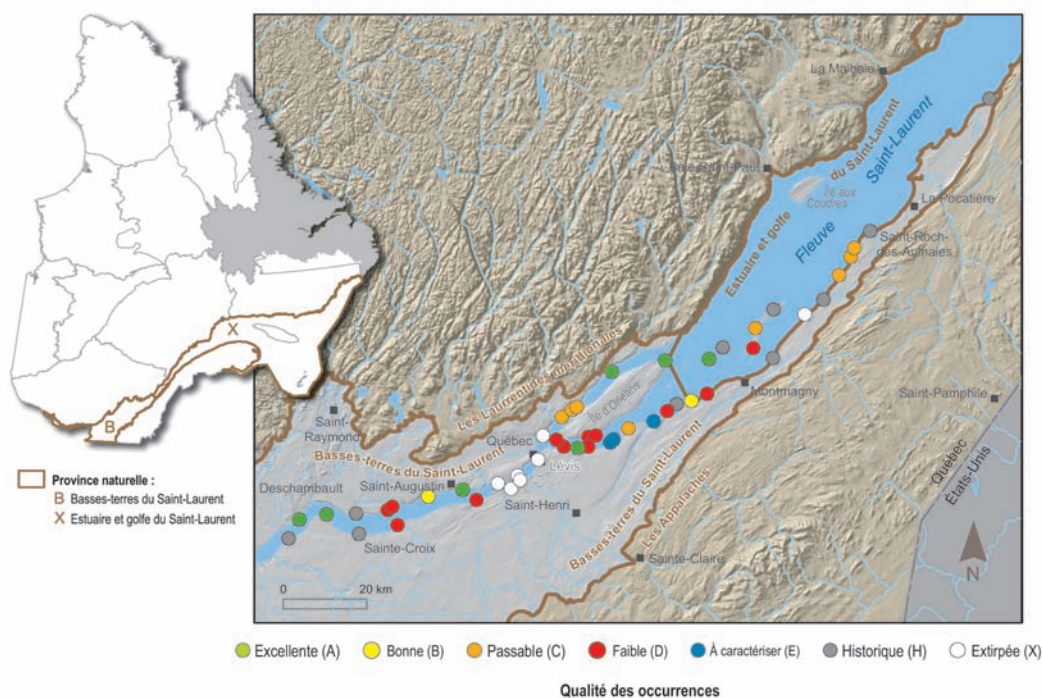
Parmi les 32 occurrences actuelles, c'est-à-dire récemment observées, seulement 9 possèdent une cote de qualité excellente (A) ou élevée (B). À elles seules, elles renferment près de 80 % de l'effectif total de l'espèce (entre 1 700 et 6 000 individus). Les autres occurrences comptent moins de 100 individus et plusieurs (12 occurrences) sont considérées comme étant non viables (cote D) en raison de la taille très réduite de leur effectif (moins de 50 individus) ou des perturbations notées dans l'habitat.

Compte tenu de l'aire de répartition très restreinte du gentianopsis élané variété de Victorin, du faible effectif de la majorité de ses populations et de la destruction de 7 de ses occurrences au cours des 70 dernières années, les experts considèrent le risque de sa disparition au Québec comme élevé (S2).



Photo : Gillo Lavoie, MDDEP

FIGURE 2.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DU GENTIANOPSIS ÉLANCÉ
VARIÉTÉ DE VICTORIN AU QUÉBEC



SOURCE : CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC

TABLEAU 1.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DU GENTIANOPSIS ÉLANCÉ
VARIÉTÉ DE VICTORIN SUR LE PLAN LATITUDINAL

Qualité des occurrences⁴

	A	B	C	D	E	H	X	Total
Rive sud	2	1	4	6	3	7	4	27
Milieu insulaire	2	-	1	4	-	2	-	9
Rive nord	3	1	3	2	-	1	3	13
Total	7	2	8	12	3	10	7	49

TABLEAU 2.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DU GENTIANOPSIS ÉLANCÉ
VARIÉTÉ DE VICTORIN SUR LE PLAN LONGITUDINAL

Qualité des occurrences⁴

	A	B	C	D	E	H	X	Total
Amont de Québec	3	1	-	4	-	3	-	11
Région de Québec	-	-	-	-	-	-	5	5
Aval de Québec	4	1	8	8	3	7	2	33
Total	7	2	8	12	3	10	7	49

Habitat

Le gentianopsis élané variété de Victorin croît dans les marais de la zone intertidale du Saint-Laurent, au niveau de l'hydrolittoral supérieur, dans l'herbaciaie à spartine pectinée. Sa préférence pour les ouvertures dans cette herbaciaie et sa fréquence plus élevée à l'interface des hydrolittoraux moyen et supérieur témoigneraient d'un besoin élevé en lumière en relation avec la compétition des autres plantes qui atteignent une hauteur plus considérable. Bien qu'on le trouve occasionnellement sur des affleurements rocheux, où il s'enracine dans les anfractuosités de la roche, il préfère un dépôt de surface épais (plus de quinze centimètres) et de texture fine ou mixte (jamais grossière), dont la pierrosité est nulle ou faible (rarement pierreux).

⁴ La qualité des occurrences d'une espèce s'exprime par des cotes établies principalement à partir de la taille des populations et du degré d'intégrité de l'habitat. Pour le gentianopsis élané variété de Victorin, ces cotes ont été définies comme suit : A : excellente (> 200 individus); B : bonne (101-200 i.); C : passable (50-100 i.); D : faible (< 50 i.); E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée.

Problématique de conservation

À PROPOS DE L'ESPÈCE

Le gentianopsis élané variété de Victorin est une espèce annuelle ou bisannuelle qui ne dispose pas de mode de propagation végétatif. Son maintien dans un site donné dépend donc exclusivement du succès de sa reproduction sexuée. Les graines produites aux mois d'août et de septembre possèdent une texture papilleuse qui facilite leur flottaison. Leur dispersion sur de faibles distances peut donc être effectuée par le mouvement de la marée et des vagues. Elle peut aussi se faire par la boue collée aux pattes et au plumage des oiseaux ou par les « radeaux de végétation » soulevés par les glaces au printemps.

Aucune étude n'a été faite sur la dynamique des populations du gentianopsis élané variété de Victorin. Il est donc difficile de déterminer si elles sont en déclin, stables ou en expansion. Les botanistes estiment néanmoins que près de la moitié (12) des 29 populations dont la présence a été validée récemment ne sont pas viables (cote D) parce qu'elles sont petites et généralement formées d'individus dispersés. Dans ce cas, des événements dus au hasard peuvent occasionner leur disparition. De taille plus importante, les dix-sept autres occurrences devraient pouvoir se maintenir à long terme si leur habitat n'est pas modifié. L'absence d'occurrence d'excellente et de bonne qualité (cotes A et B) en aval de la Grosse Île suggère cependant que le gentianopsis élané variété de Victorin pourrait avoir de la difficulté à se maintenir dans cette partie de son aire de répartition. L'espèce se trouve-t-elle à la limite de ses capacités d'adaptation à l'eau saumâtre ou est-ce son habitat qui est plus dégradé ou moins abondant? Seules des observations plus détaillées pourront permettre de répondre à ces questions.

Deux activités humaines peuvent, par ailleurs, contribuer au déclin des populations du gentianopsis élané variété de Victorin en le privant de son unique mode de reproduction : la cueillette des fleurs en raison de leur grande beauté et la tonte régulière des herbaçales du littoral supérieur, observée dans certaines populations.

À PROPOS DE L'HABITAT

Les marais intertidaux qui constituent l'habitat du gentianopsis élané variété de Victorin ne sont pas rares le long de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent. L'espèce ne se rencontre toutefois que dans la partie supérieure des marais, qui est la plus exposée aux perturbations humaines. Au cours des dernières décennies, ces milieux ont subi des pertes considérables, ayant été remblayés afin de permettre la construction de lignes de chemin de fer, d'autoroutes, de marinas ou de résidences privées. Tel qu'il a été dit, ces travaux auraient occasionné la disparition de l'espèce dans la région immédiate de Québec.

Depuis, différents outils, telle la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ont été mis en place afin de mieux contrôler les projets susceptibles de toucher ces milieux. Bien qu'il soit toujours possible que des projets de développement viennent empiéter sur l'habitat de l'espèce, son intégrité semble, à l'heure actuelle, davantage menacée par l'utilisation qu'en font les résidents et les villégiateurs : passage répété de véhicules hors route dans un même secteur, creusage du littoral pour l'installation de caches par les chasseurs, artificialisation de la rive par la coupe d'arbres ou l'érection de murets.

Les changements climatiques constituent aussi une menace non négligeable. L'élévation potentielle du niveau de la mer pourrait accentuer l'érosion des rives et des marais intertidaux; on constate déjà un accroissement de l'érosion en relation avec le phénomène de surcote⁵. Parallèlement, la baisse observée du niveau des Grands Lacs pourrait mener, quant à elle, à une diminution du niveau d'eau du Saint-Laurent et à une occupation des nouvelles surfaces ainsi exondées par des plantes exotiques envahissantes. Dans les deux cas, les changements dans la salinité de l'eau s'ajouteraient à la perte probable d'habitat pour le gentianopsis élané variété de Victorin.

Enfin, toutes les occurrences de l'espèce étant régies par les eaux du Saint-Laurent, elles sont susceptibles d'être affectées par un éventuel déversement ou naufrage de pétrolier.

Photo: Line Couillard, MDDEP



MESURES DE CONSERVATION EXISTANTES

Mesures juridiques

Désigné menacé en 2001, le gentianopsis élané variété de Victorin est protégé au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables de même que trois des sites qui l'abritent : l'habitat floristique du Marais-de-l'Anse-Verte, celui du Marais-de-la-Pointe-de-La Durantaye et celui de l'Anse-Ross.

L'espèce est aussi inscrite depuis 2005 sur la Liste des espèces en péril au Canada dans la catégorie des espèces menacées. Cela signifie que sa protection est assurée par la Loi sur les espèces en péril sur les terres fédérales, comme sur la Grosse Île, un lieu historique national.

Autres mesures

En plus des quatre sites mentionnés plus haut, trois occurrences sont au moins partiellement protégées, soit celles de la pointe Platon (réserve écologique), de Saint-Augustin-de-Desmaures et du marais Provancher (acquisitions par des organismes de conservation). De plus, la plupart des populations importantes sont visées par des projets de conservation. Mentionnons que plusieurs occurrences sont incluses dans des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Ces habitats fauniques ne procurent aucune protection particulière au gentianopsis élané variété de Victorin, mais contribuent indirectement à sa sauvegarde.

Enfin, d'autres outils juridiques peuvent aussi être utilisés pour favoriser la protection de l'habitat de l'espèce, comme la Loi sur la qualité de l'environnement ou le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles.

⁵ Écart positif entre les prédictions de marées et les hauteurs d'eau observées en réalité.

Cibles prioritaires de conservation

Afin de répartir de façon optimale les ressources allouées à la protection des espèces floristiques menacées ou vulnérables, la Direction du patrimoine écologique et des parcs a élaboré (Jolicoeur, 2003) une grille de priorité d'intervention. Selon cette grille, le gentianopsis élançé variété de Victorin se trouve dans la classe de priorité d'intervention élevée. Ce classement s'explique en partie par l'endémisme de l'espèce au Québec. Pour les espèces de cette classe, les critères à considérer pour la sélection des cibles prioritaires de conservation sont les suivants :

- 1 Assurer, tout d'abord, la protection et le maintien à long terme de toutes les occurrences actuelles de l'espèce;
- 2 Introduire ou réintroduire l'espèce, si cela est réalisable, dans les ensembles physiographiques où elle est disparue.

L'utilisation du premier critère mène à la sélection des 32 occurrences actuelles comme cibles prioritaires de conservation. Bien que la majorité des occurrences de l'espèce soit de faible qualité (cotes C et D) et qu'un très petit nombre se trouve dans une aire protégée, il n'apparaît pas essentiel d'intervenir de façon plus soutenue dans un nombre aussi élevé d'occurrences. Il est plutôt proposé de concentrer les efforts de protection dans dix-huit sites (tableau 3 et figure 3). Dix-sept d'entre eux correspondent aux occurrences viables (cotes A, B ou C), auxquelles a été ajoutée une occurrence de faible qualité pour laquelle des actions de protection ont été entreprises. Il s'agit de celle du site de l'anse Ross, récemment reconnu comme habitat floristique. La sélection de ces dix-huit cibles de conservation a été faite de façon à couvrir l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, que ce soit sur le plan longitudinal (amont et aval de Québec) ou latitudinal (rive sud, milieu insulaire et rive nord). La présence d'autres espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être a aussi été considérée. La sélection de ces cibles de conservation pourrait éventuellement être bonifiée par une analyse plus globale de la valeur de conservation des marais de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent à partir d'un plus grand nombre de facteurs comme la présence de forêts riveraines et d'espèces fauniques d'intérêt. Un exercice en ce sens a d'ailleurs été entrepris par Conservation de la Nature – Québec⁶.

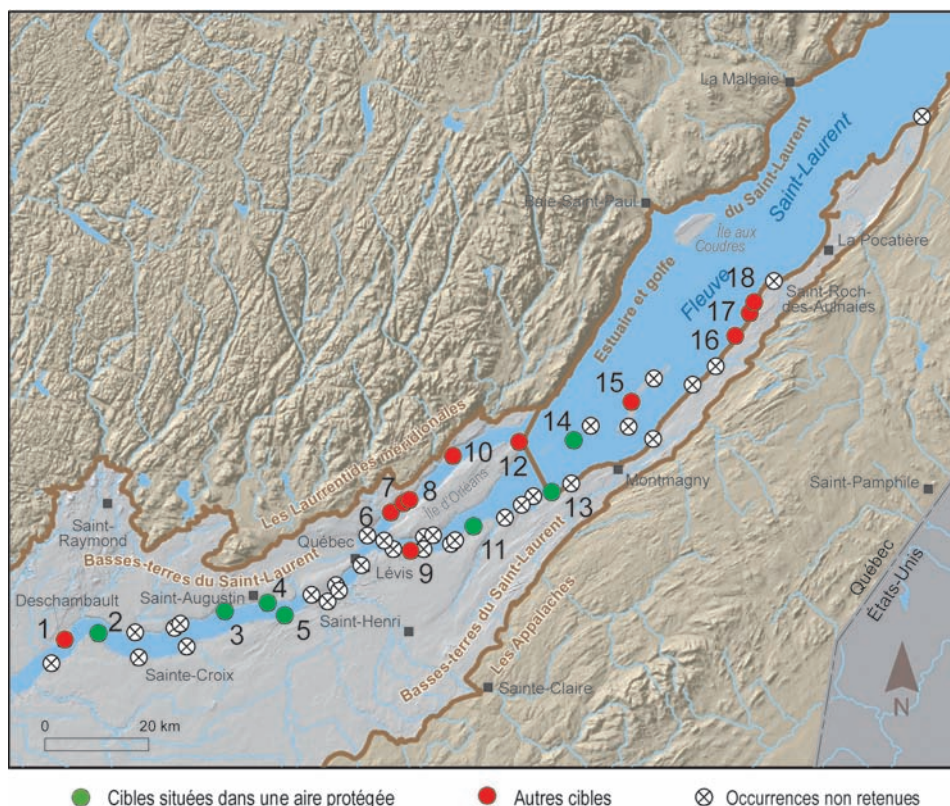
Comme des occurrences viables sont présentes dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, la réintroduction de l'espèce ne paraît pas nécessaire pour l'instant.



Photo: Line Couillard, MDDEP

6 Le découpage écologique habituellement retenu dans les autres plans de conservation (Li *et al.*, 1994) afin d'obtenir la représentativité spatiale, écologique et génétique de l'espèce ne trouve pas sa pertinence pour les espèces associées à l'estuaire. L'aire de répartition de l'espèce a plutôt été subdivisée de façon latitudinale (rive sud, milieu insulaire, rive nord) et longitudinale (amont et aval de Québec).

FIGURE 3.
EMPLACEMENT DES CIBLES PRIORITAIRES DE CONSERVATION ⁷



SOURCE : CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC

Stratégie d'intervention

Le gentianopsis élané variété de Victorin est une plante endémique de l'estuaire du Saint-Laurent. La responsabilité de sa protection incombe donc en très grande partie au Québec. Au cours des dernières décennies, son habitat a subi un déclin important, comme l'illustre la disparition quasi complète de l'espèce dans la région immédiate de Québec. Une des premières mesures visera donc à consolider la protection de son habitat en procédant soit à des acquisitions de terres privées, comme l'ont déjà fait certains organismes de conservation, soit à la reconnaissance d'habitats floristiques, ce qui devrait être facilité par le fait que la majorité des cibles prioritaires de conservation se situe sur les terres du domaine hydrique de l'État.

Bien que cette mesure soit essentielle, elle ne garantit pas le maintien de l'espèce. On doit être particulièrement vigilants relativement à l'utilisation qui est faite de ces milieux. Un autre volet de la stratégie d'intervention consistera donc à impliquer les municipalités dans la gestion des habitats floristiques reconnus et à soutenir les organismes de conservation, tels la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel, Canards Illimités, Conservation de la Nature – Québec et la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, dans leur démarche de sensibilisation auprès des propriétaires riverains et des utilisateurs du milieu. Compte tenu de son endémisme et de sa grande beauté, la plante pourrait devenir une espèce emblématique pour la conservation des milieux humides du Saint-Laurent.

⁷ Voir le tableau 3 pour une description sommaire de chaque cible.

TABEAU 3.
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES CIBLES PRIORITAIRES DE CONSERVATION

No	Occurrence	Cote de qualité	Autres plantes menacées ou vulnérables	Tenure/Protection	Région/MRC	Affectation (schéma d'aménagement)
1	Deschambault-Grondines (5005)	A	7	Publique?	Capitale-Nationale Portneuf	Conservation
2	Sainte-Croix, pointe Platon (5026)	A	8	Publique/ Réserve écologique	Chaudière-Appalaches Lotbinière	s. o.
3	Marais Provancher (5036)	B	3	Privée/ Site privé protégé	Capitale-Nationale Portneuf	Conservation
4	Saint-Augustin-de-Desmaures (5004)	A	13	Privée/ Site privé protégé	Capitale-Nationale Québec	Protection
5	Anse Ross (5027)	D	6	Publique/ Habitat floristique	Chaudière-Appalaches Lévis	Habitation
6	Boischatel (5034)	C	11	Publique?/ ACOA ⁸	Capitale-Nationale La Côte-de-Beaupré	Conservation
7	L'Ange-Gardien (10740)	C	2	Privée?	Capitale-Nationale La Côte-de-Beaupré	Conservation
8	L'Ange-Gardien (10741)	C	2	Privée?	Capitale-Nationale La Côte-de-Beaupré	Conservation
9	Lévis (5003)	A	4	Publique?	Chaudière-Appalaches Lévis	-
10	Château-Richer (16054)	A	5	Privée?	Capitale-Nationale La Côte-de-Beaupré	Conservation
11	Saint-Michel-de-Bellechasse (5028)	C	8	Publique/ Habitat floristique	Chaudière-Appalaches Bellechasse	-
12	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, pointe Argentenay (5020)	A	4	Publique?/ ACOA	Capitale-Nationale L'Île-d'Orléans	Territoire d'intérêt écologique
13	Berthier-sur-Mer, anse de Berthier (5002)	B	10	Publique/ Habitat floristique	Chaudière-Appalaches Montmagny	-
14	Grosse Île (4998)	A	7	Publique/ Lieu historique national	Chaudière-Appalaches Montmagny	-
15	Île aux Grues (10698)	C	-	Publique?/ ACOA	Chaudière-Appalaches Montmagny	-
16	Saint-Jean-Port-Joli (5007)	A	2	Publique?/ ACOA	Chaudière-Appalaches L'Islet	-
17	Pointe à Menin (5031)	C	-	Publique?/ ACOA	Chaudière-Appalaches L'Islet	-
18	Saint-Roch-des-Aulnaies (14676)	C	-	Publique?/ ACOA	Chaudière-Appalaches L'Islet	-

8 ACOA : aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

Enfin, l'absence d'occurrence d'excellente ou de bonne qualité à l'est de la Grosse Île demeure pour l'instant inexplicée. Il y aurait donc lieu de mieux évaluer la situation du gentianopsis élané variété de Victorin dans cette partie de son aire de répartition afin de déterminer si des mesures particulières doivent être prises dans l'immédiat pour empêcher son déclin prématuré. Sans être essentielle à la sauvegarde de l'espèce, une étude sur la dynamique de ses populations pourrait être utile.

Afin d'atteindre l'objectif du plan de conservation, qui est d'assurer la sauvegarde de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition, les principales mesures à préconiser pour les cibles retenues sont les suivantes :

- 1 Constituer des habitats floristiques sur les terres du domaine hydrique de l'État;
- 2 Appuyer les organismes de conservation dans leurs projets d'acquisition ou de conservation volontaire;
- 3 Élaborer des plans de gestion des habitats floristiques désignés et impliquer les municipalités dans leur mise en œuvre;
- 4 Soutenir les travaux du Comité scientifique aviseur sur la flore menacée de l'estuaire d'eau douce mis en place par Conservation de la Nature – Québec;
- 5 Élaborer et mener des recherches sur la dynamique des populations de l'espèce.

Le tableau 4 présente la liste détaillée des actions à entreprendre pour chacune des cibles prioritaires de conservation. Pour chaque action, un rang de priorité est attribué, un échéancier est établi, et des responsables et des partenaires sont identifiés. Des mesures plus générales, c'est-à-dire qui ne s'appliquent pas à un site en particulier, sont aussi mentionnées à la fin du tableau.

L'ensemble de ces actions reflète l'état des données consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Elles constituent un point de départ pour la mise en œuvre du plan de conservation. Elles seront revues et ajustées au fur et à mesure que nos connaissances sur l'espèce s'amélioreront et selon le succès des actions entreprises.

TABLEAU 4.
ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR CIBLE PRIORITAIRE DE CONSERVATION

No / Occurrence 1 / Deschambault-Grondines (5005)
Type de menace -

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✱				MDDEP/CNQ
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★★		✱	✱			

No / Occurrence 2 / Sainte-Croix, pointe Platon (5026)
Type de menace Remblayage (faible); véhicule tout-terrain (moyenne)

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Évaluer la possibilité d'agrandir la réserve écologique pour inclure la totalité de l'occurrence	★★		✱	✱			MDDEP/AVSL /CNQ
• Assurer une saine gestion du site et éliminer les pratiques incompatibles avec le maintien de l'espèce	★★	✱	✱	✱	✱	✱	

No / Occurrence 3 / Marais Provancher (5036)**Type de menace -**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Assurer une saine gestion du site et éliminer les pratiques incompatibles avec le maintien de l'espèce	★	✱	✱	✱	✱	✱	SPHNC

No / Occurrence 4 / Saint-Augustin-de-Desmaures (5004)**Type de menace Véhicule tout-terrain (faible)**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Suivi auprès des autorités municipales et des propriétaires riverains	★★		✱			✱	FQPPN/ Canards Illimités/ SPHNC/ municipalité
Création d'un habitat floristique pour une portion du territoire	★★		✱				

No / Occurrence 5 / Anse Ross (5027)**Type de menace Très petite taille de la population**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Cartographier en détail l'occurrence et signaler l'habitat floristique désigné	★		✱				MDDEP
Collaborer avec CNQ pour sensibiliser la population et mieux contrôler la circulation en véhicule tout-terrain	★★		✱			✱	

No / Occurrence 6 / Boischatel (5034)**Type de menace Remblayage (moyenne); circulation piétonnière (faible)**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★		✱				MDDEP/CECB/ CNQ
Sensibiliser les autorités municipales, les propriétaires riverains et les utilisateurs (kayakistes, Route bleue, Grands Feux Loto-Québec)	★★	✱	✱			✱	

No / Occurrence 7 / L'Ange-Gardien (10740)**Type de menace Petite taille de la population; accès public, motomarines, dépôt d'ordures, Route bleue**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Entreprendre des démarches de conservation volontaire auprès des propriétaires concernés	★		✱				CNQ/ACAP/ CRECN/ Canards Illimités
Assurer une saine gestion du site et éliminer les pratiques incompatibles avec le maintien de l'espèce	★★		✱			✱	

No / Occurrence 8 / L'Ange-Gardien (10741)
Type de menace Petite taille de la population

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Entreprendre des démarches de conservation volontaire auprès des propriétaires concernés	★		✿				CNQ/ACAP/ CRECN/ Canards Illimités

No / Occurrence 9 / Lévis (5003)
Type de menace Projet de port méthanier

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
S'assurer de la prise en compte de la présence de l'espèce dans le cadre de l'analyse environnementale du projet, de l'atténuation des impacts, de la protection du site ou, au besoin, de compensation	★	✿	✿				MDDEP

No / Occurrence 10 / Château-Richer (16054)
Type de menace Circulation, piétinement, véhicule tout-terrain (moyenne)

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✿	✿			Canards Illimités/ CNQ/ACAP/ CRECN
Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★★		✿	✿			
Assurer une saine gestion du site et éliminer les pratiques incompatibles avec le maintien de l'espèce	★★			✿	✿		

No / Occurrence 11 / Saint-Michel-de-Bellechasse (5028)
Type de menace Sortie d'eaux usées (faible)

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Cartographier en détail l'occurrence et signaler l'habitat floristique désigné	★		✿				MDDEP
Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★		✿				

No / Occurrence 12 / Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, pointe Argentenay (5020)
Type de menace -

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✿				MDDEP/CNQ
Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★★		✿	✿			

No / Occurrence 13 / Berthier-sur-Mer, anse de Berthier (5002)**Type de menace Circulation (faible)**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✱				MDDEP/CNQ
• Cartographier en détail l'occurrence et signaler l'habitat floristique désigné	★	✱	✱				

No / Occurrence 14 / Grosse Île (4998)**Type de menace Chasseurs (moyenne)**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Collaborer au suivi des populations de l'espèce	★★		✱	✱	✱	✱	Parcs Canada

No / Occurrence 15 / Île aux Grues (10698)**Type de menace Érosion (élevée); pratiques agricoles incompatibles (moyenne); espèces exotiques envahissantes (moyenne)**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Mieux évaluer l'impact de l'érosion des berges	★★		✱	✱	✱		MDDEP/Canards Illimités
• Sensibiliser les agriculteurs	★★	✱	✱				

No / Occurrence 16 / Saint-Jean-Port-Joli (5007)**Type de menace Petite taille de la population**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✱				MDDEP/CNQ
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★★		✱	✱			

No / Occurrence 17 / Pointe à Menin (5031)**Type de menace Petite taille de la population**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★		✱				MDDEP/CNQ
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★		✱	✱			

No / Occurrence 18 / Saint-Roch-des-Aulnaies (14676)**Type de menace Chalets (moyenne)**

Actions	Priorité ⁹	Échéancier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★		✱				MDDEP/CNQ/ ZIP
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★		✱	✱			

Actions générales

Actions	Priorité ⁹	Calendrier					Responsable ¹⁰
		07	08	09	10	11	
• Poursuivre les travaux du Comité scientifique aviseur sur la flore menacée de l'estuaire d'eau douce	★★★	✱	✱	✱	✱	✱	Tous
• Mieux évaluer l'état des populations dans la partie est de l'aire de répartition de l'espèce	★★		✱				MDDEP
• Évaluer l'impact de l'érosion des rives sur l'habitat de l'espèce	★★		✱	✱	✱		MDDEP
• Suivre un certain nombre d'occurrences en vue de mieux comprendre la dynamique des populations de l'espèce	★		✱	✱	✱		Institutions de recherche

9 ★★★ : Élevée; ★★ : Moyenne; ★ : Moindre

10 MDDEP : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; CNQ : Conservation de la nature – Québec; AVSL : Amis de la vallée du Saint-Laurent; FQPPN : Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel; CECB : Comité d'environnement de la Côte-de-Beaupré; SPHNC : Société Provancher d'histoire naturelle du Canada; ZIP : Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire; CRECN : Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale; ACAP : Association des amis et amies du cap Tourmente.

Références

BROUILLET, L., D. BOUCHARD et F. COURSOL. 1996. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et autres plantes rares de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent entre Grondines et Saint-Jean-Port-Joli. Rapport préliminaire préparé pour le gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 67 p. + annexes.

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2007. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs.

COSEPAC. 2004. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la gentiane de Victorin *Gentianopsis procera macounii* var. *victorinii* au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. VII + 27 p. [www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm].

COURSOL, F. 1998. La situation du gentianopsis de Victorin (*Gentianopsis victorinii*) au Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 35 p.

GAUTHIER, B. 2000. L'estuaire du Saint-Laurent : synthèse phytogéographique. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 33 p.

JOLICOEUR, G. 2003. Priorisation des plantes menacées ou vulnérables en vue de la mise en œuvre des plans de conservation. Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 4 p.

LABRECQUE, J. et G. LAVOIE. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 p.

LI, T., J. BISSONNETTE, J.-P. DUCRUC, V. GERARDIN et L. COUILLARD. 1994. Le cadre écologique de référence du Québec : les régions naturelles. Présentation générale. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 20 p.

NATURESERVE. 2006. NatureServe Explorer: An Online Encyclopedia of Life, [Application Web], version 3.1. NatureServe, Arlington (Virginia). [http://www.natureserve.org/explorer] (Site consulté le 20 juillet 2006).



Photo: Line Couillard, MDDEP

Plan de conservation du gentianopsis élané variété de Victorin en bref :

OBJECTIF

Assurer la survie à long terme de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition au Québec.

PROBLÉMATIQUE DE CONSERVATION

- ❖ Déclin de l'habitat.
- ❖ Nombre restreint de populations viables.
- ❖ Usages incompatibles.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- ❖ Consolider la protection des habitats.
- ❖ Mieux contrôler l'utilisation du milieu.
- ❖ Éduquer et sensibiliser.
- ❖ Mieux comprendre la dynamique des populations.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
ISBN : 978-2-550-49955-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-49956-5 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2007

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

